

## Covid-19 : les habitants testés sont négatifs

58 habitants étaient venus se faire tester lundi, après trois cas chez des enfants

Avec trois enfants porteurs avérés du Covid-19, les autorités n'ont pas eu d'autre choix que de fermer l'école et sa classe unique la semaine dernière. Un coup dur pour les petits, leurs familles et pour le moral de tous les îliens. Patrick Denaud, le maire de l'île, était visiblement heureux et soulagé mardi 14 décembre au soir, ayant tout juste reçu des informations émanant du laboratoire Cerballiance de Rochefort. Sur une petite centaine d'habitants présents actuellement, 58 sont venus se faire tester lundi à la Maison familiale. Tous sont négatifs.

« C'est déjà formidable d'avoir eu autant de participants », s'est-il réjoui. Et c'est vraiment très plaisant de constater que personne parmi les testés n'est touché. » Reste que la vigilance de l'Agence régionale de santé est justifiée par une situation tendue en Charente-Maritime. Là, l'activité de l'organisme est soutenue par Patrick Denaud qui n'oublie pas non plus l'engagement du docteur Laprade. Enfin, selon le premier magistrat, les enfants infectés vont bien.

Jean-Luc Richard

### FAITS DIVERS

Les amoncellements au compte de formation se multiplient

# Le projet d'extension de la réserve divise toujours

Pour ou contre ? Le projet, dont l'enquête publique s'achève aujourd'hui, est loin de faire l'unanimité au sein de la population. Les collectivités locales concernées, elles, s'y opposent

Alain Babaud  
ababaud@sudouest.fr

Le Conseil départemental de la Charente-Maritime a émis un avis défavorable. De même que les communes d'Yves et de Châtelailon-Plage. À Fouras, le Conseil municipal se réunit ce jeudi 16 décembre, indique le directeur des services. Mais le suspense est mince. « Le maire en a déjà discuté avec l'ensemble des élus. Sauf surprise, l'avis sera défavorable. »

Le projet d'extension jusqu'à Fouras (1 025 hectares dont 800 d'estran) de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves, pour lequel le préfet sollicite l'avis des collectivités directement concernées dans le cadre de l'enquête publique qui s'achève ce jeudi, suscite une véritable levée de boucliers.

« Si on sanctuarise ce secteur, on ne pourra plus intervenir rapidement dans le marais en cas de submersion marine, explique Stéphane Villain, maire de Châtelailon et vice-président départemental, ni entretenir les fossés. Les sangles vont pululer. Les gens n'auront plus le droit de se baigner, d'aller sur l'estran... » Même le passage futur de la Vélotyssée, une véloroute très



L'enquête publique aura duré un mois. Beaucoup de particuliers ont laissé des avis tranchés sur le site de la préfecture. XAVIER LÉOTY / « SUD OUEST »

ture publie de nombreux avis de particuliers, dont les trois commissaires-enquêteurs en charge de l'enquête publique pourront s'inspirer pour leur rapport à rendre au préfet d'ici au 17 janvier 2022. Certains

livrent leur propre prose, d'autres relaient les pétitions lancées par telle ou telle structure (Carrelets charentais, Ligue pour la protection des oiseaux...). Extraits.

sommaires libres de jouir de cet espace naturel. Demain, il faudrait payer la LPO pour pouvoir s'y rendre ? » Jean-Pierre B.

« La faune est toujours présente sur ce territoire, je ne constate pas de changement d'année en année. Alors à quoi bon modifier son statut. Cela va nous priver d'un grand bol d'air et pourtant, en ces périodes particulières, tout le monde en a besoin. » Philippe B.

faune et la flore. Je précise que je connais l'endroit car j'y suis passé cet été à vélo quand j'étais en vacances dans le Marais poitevin. » Philippe G.

« Plus que jamais nos littoraux ont besoin d'être préservés. La biodiversité doit être maintenue en place et développée afin de permettre à la nature et à notre agriculture de fonctionner correctement [...]. Tout le monde est bénéficiaire d'une nature préservée. » Auré-